

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2011

Le trente juin deux mille onze à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Jean-Guy LECOUTEUX**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2011

Date d'affichage : 24 juin 2011

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents : Annie **PRIEUR**, Gérard **DUVAL**, Laurent **LEFEBVRE**, Pascal **KNOBELSPIESS**, Didier **LEROY**, Florence **LOUVET**, Marie-Claude **LEGALLICIER**, Patrice **PETIT**, Chryseline **GAUTIER**, Anthony **RENAUD**, Jean-François **DESCHAMPS**, Catherine **MERLEN**, Isabelle **DELAISEMENT**, Danièle **LASNON**, Véronique **LOUET** et Christian **BRUMACHON**.

Pouvoirs : Françoise **DENEUVE** pouvoir à Catherine **MERLEN** et Odile **BIGO** pouvoir à Véronique **LOUET**.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion précédente,
- Ateliers Municipaux :
 - Résultat de l'appel d'offres concernant le choix des entreprises,
- Transport Scolaire :
 - Résultat de l'appel d'offres concernant le choix du transporteur,
- Classement du bassin, des voiries et des réseaux dans le domaine public « Le Clos de la Bergerie »,
- Classement des voiries « Base Nautique »,
- Fonds d'aide à l'aménagement,
- Révision des tarifs du restaurant scolaire, de la garderie et de l'étude surveillée,
- Révision des tarifs de la location de la salle des fêtes et de la vaisselle,
- Convention d'accueil scolaire intercommunale,
- Renouvellement des conventions de mise à disposition de la Halle de Sports :
 - CRDSU de Haute Normandie,
 - Monsieur **LEBLOND** Gilles,
- Bail professionnel au profit de Madame Danièle **LASNON**,
- Attribution de subvention exceptionnelle à l'association « VTT Vallée de Seine »,
- Admission en non valeur de créances devenues irrécouvrables,
- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS :

- Le procès verbal de la réunion du 26 avril 2011 est adopté à l'**UNANIMITÉ**.

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Résultat de l'appel d'offres concernant le choix des entreprises

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les résultats des délibérations de la commission d'appel d'offres.

La commission s'est réunie une première fois le 14 mai 2011 à 8h30 afin de procéder à l'ouverture des offres des prestataires qui ont répondu à notre consultation, elle a vérifié que tous les dossiers étaient complets et après un premier examen a décidé, conformément à l'avis d'appel d'offres, de lancer une négociation auprès des entreprises et les propositions de prix ont été examinées le 31 mai 2011 à 8h30.

Après cette deuxième analyse, la commission a arrêté les entreprises citées ci-dessous :

Lot n°	Lots	Entreprises retenues	Estimation HT	Montant HT Base
1	GROS ŒUVRE	BERBER CONSTRUCTION	140 000.00€	152 311.11€
2	CHARPENTE BOIS	PIMONT	70 000.00€	93 900.00€
3	COUVERTURE BAC ACIER	ECIB	55 000.00€	65 766.34€
4	ETANCHEITE	ECIB	10 000.00€	8 795.94€
5	MENUISERIES EXTERIEURES METAL	SEPRA	33 000.00€	35 234.80€
6	PORTES SECTIONNELLES	DELFI	10 000.00€	11 000.00€
7	MENUISERIES INTERIEURES	LA FRATERNELLE	19 000.00€	17 345.04€
8	REVETEMENTS DE SOLS	SOLUTION	7 000.00€	6 600.00€
9	PEINTURE	SOGEP	8000.00€	9 400.00€
10	PLOMBERIE VENTILATION	LAMPERIER	32 000.00€	27 628.20€
11	ELECTRICITE	AVENEL	26 000.00€	22 995.00€
12	LAVAGE	HAUTE PRESSION CONCEPT	14 000.00€	14 080.00€
13	V.R.D.	GIRARD	210 000.00€	201 520.00€
	TOTAL		634 000.00€	666 576.43€

Soit un dépassement de 5.14% par rapport à l'estimation initiale.

Monsieur le Maire rappelle que le démarrage des travaux ne pourra avoir lieu qu'après l'obtention de la subvention du Département ou de la dérogation, tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement à signer entre les entreprises et la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres par **17 voix POUR et 2 voix CONTRE** et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

Madame Marie-Claude LEGALLICIER prend la parole et tient à justifier son vote « CONTRE » en dénonçant la gestion coûteuse et lamentable de ce dossier.

Monsieur Gérard DUVAL ne peut tolérer les propos qui viennent d'être tenus et lui répond que la situation du dossier, est celle qu'elle avait préparée, soutenue et votée.

TRANSPORT SCOLAIRE DE BELBEUF

Marché de prestations de services pluriannuel à commandes.

Résultat de l'appel d'offres concernant le choix du transporteur

Monsieur le Maire informe le conseil que le marché de transport scolaire conclu avec la Société CARS PERIER arrive à échéance le 31 août 2011 et qu'un nouvel appel d'offres a été lancé le 18 mai 2011.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2011 à 17 heures et Monsieur le Maire donne le résultat de cette consultation.

Quatre entreprises ont retiré un dossier et seulement une a répondu à la consultation.

Tableau des prix

Transport scolaire de St Adrien au Groupe Scolaire Maurice Genevoix

Société	Trajet Journalier	Prix supplémentaire (Mêmes Horaires)	Prix supplémentaire (Horaires différents)	Prix au Km supplémentaire	Observations
CARS PERIER	130.58 €	185.68 €	222.82 €	1.50 €	TTC

Les membres de la commission proposent d'attribuer le marché à la Sté de transports « **Cars Périer** ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir **A L'UNANIMITÉ**.

LOTISSEMENT LOGISEINE « Le Clos de la Bergerie »

Classement du bassin, des voiries et des réseaux dans le domaine public.

Monsieur le Maire informe que les voies de l'opération « Le Clos de la Bergerie », rue du Général de Gaulle seront prochainement achevées et assimilables à de la voirie communale, et précise qu'il convient de classer ces voies, le bassin et les réseaux dans le domaine public.

Après avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** de classer le bassin, les voiries ainsi que les réseaux dans le domaine communal et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie et du document cadastral.

LA BASE NAUTIQUE

Classement des voiries dans le domaine public

Monsieur le Maire précise que pour la mise à jour du document cadastral, il y a lieu de procéder au classement de la voie qui relie le rond point sur la RD 6015 à l'entrée de la Base Nautique.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** de classer cette voie.

FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5 alinéa VI.

Vu la délibération n° 3904 du 9 mai 2011, le conseil de la CRÉA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours.

La commune souhaite couvrir des charges et des frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DÉCIDE de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CRÉA à hauteur de 22 064 € en vue de participer au financement du fonctionnement des bâtiments communaux suivants : Salle des fêtes, Bibliothèque, Maison des Associations, Ecoles, Restaurant Scolaire, et Services Techniques.

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : **Chapitre 74 - Nature 7475.**

Le conseil municipal Autorise **A L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2011/2012

- CANTINE SCOLAIRE

Le décret n° 2006.753 du 29 juin 2006, publié au journal officiel du 30 juin 2006, a mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 2% correspondant à celui de l'inflation (Indice INSEE des prix à la consommation - base de mars) aux tarifs de la cantine scolaire, à partir du **1^{er} septembre 2011**, soit :

Cantine	Tarifs actuels	Propositions
Enfants	3.20 €	3.26 €
Adultes	3.68 €	3.76 €

- GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 2% correspondant à celui de l'inflation, aux tarifs de la garderie scolaire à partir du **1^{er} septembre 2011**, soit :

Horaires	Tarifs actuels	Propositions
Matin	0.95 €	0.97 €
Soir de 16h15 à 17h15	2.65 €	2.70 €
Soir de 16h15 à 18h15	3.56 €	3.63 €
Les retards après 18h15	0.56 €	0.57 €

- ÉTUDE SURVEILLÉE

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux d'augmentation de 2% correspondant à celui de l'inflation, au tarif de l'étude surveillée à partir du **1^{er} septembre 2011**, soit :

Horaires	Tarif actuel	Proposition
16h30 à 17h30	0.56 €	0.57 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que depuis la rentrée de septembre 2004, l'étude surveillée est assurée par le personnel enseignant. Il précise que la collectivité règle entre 17 € et 25 € par heure, et qu'elle supporte environ la moitié des charges engagées.

Le Conseil Municipal ADOPTE *A L'UNANIMITÉ* ces nouveaux tarifs.

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA VAISSELLE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle comme suit :

Belbeuviens

Location de la salle des fêtes	Tarifs actuels	Propositions
Week-end	340 €	350 €
Journée en semaine	170 €	175 €
Location de vaisselle	100 €	110 €

Hors Commune

Location de la salle des fêtes	Tarifs actuels	Propositions
Week-end	565 €	580 €
Journée en semaine	290 €	290 €
Location de vaisselle	150 €	160 €

Monsieur le Maire précise que la vaisselle cassée ou non restituée par les particuliers ou les associations sera facturée au tarif en vigueur et les sommes seront versées au Trésor Public.

Le Conseil Municipal ADOPTE *A L'UNANIMITÉ* ces nouveaux tarifs.

CONVENTION D'ACCUEIL SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

A réception du compte rendu de la réunion de l'observatoire du 25 novembre 2010 de la Ville de Rouen, réuni dans le cadre de la convention d'accueil scolaire intercommunal 2010/2014,

trois nouvelles communes, BONSECOURS, HOUPEVILLE et ISNEAUVILLE ont émis le souhait d'adhérer au dispositif.

Monsieur le Maire précise que les 24 communes signataires ont accepté l'adhésion de ces trois communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DÉCIDE *A L'UNANIMITÉ*:

- d'accepter l'adhésion des communes de BONSECOURS, HOUPEVILLE et ISNEAUVILLE à cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et précise que la dépense en résultant sera imputée au 6558.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2011/2012 AU CRDSU de HAUTE NORMANDIE

Le Comité Régional et Départemental du Sport Universitaire de Haute-Normandie sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition des installations sportives de la Halle de sports « Jacques Anquetil » pour l'année 2011/2012.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention moyennant le versement d'une indemnité annuelle de 265 €.

Après en avoir délibéré le Conseil ADOPTE *A L'UNANIMITÉ*.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORTS POUR L'ANNEE 2011/2012 A Mr LEBLOND

Monsieur Gilles LEBLOND, Professeur de YOGA, sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Halle de Sports, pour une durée de deux heures, le samedi ou le dimanche après-midi, en tenant compte du planning et des manifestations prévues.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention en appliquant une augmentation du tarif soit 27 € de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2011.

Après en avoir délibéré le Conseil ADOPTE *A L'UNANIMITÉ*.

BAIL PROFESSIONNEL AU PROFIT de Madame Danièle LASNON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'un local du presbytère, situé, 2, chemin de la Poterie, soit loué à Madame Danièle LASNON, à compter du 1^{er} juillet 2011, pour y exercer son activité professionnelle et indique qu'un bail sera établi.

Il est précisé que Madame Danièle LASNON ne participe pas à cette délibération et a quitté la salle pour la circonstance.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'établissement d'un bail professionnel de 6 ans chez Maîtres BOUGEARD/VAUCHELLE au Mesnil-Esnard, à compter du 1^{er} juillet 2011.
- Fixe le montant du loyer à 100 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **16 voix POUR** et **2 voix CONTRE** AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce bail.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VTT VALLEE DE SEINE »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** d'attribuer, une subvention à l'Association « **VTT VALLEE DE SEINE** », d'un montant de 500 € comme participation au projet de création d'un terrain de trial VTT à Belbeuf (terrain de foot).

Cette subvention sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2011.

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CRÉANCE DEVENUE IRRECOUVRABLE D'UN MONTANT DE 2357.87€

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'envoi de la Trésorerie de Mesnil-Esnard, d'un état d'admission en non valeur, pour des produits locaux irrécouvrables concernant le marché de la construction de la Halle de Sports lot n° 6 (sinistre mur du squash).

Une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée suite à la liquidation judiciaire du 1^{er} février 2011 de la Société SNEM MASSELINE pour un montant de 2357.87€.

Le Conseil Municipal prend acte et DÉCIDE d'admettre **A L'UNANIMITÉ** cette créance en non valeur.

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CRÉANCE DEVENUE IRRECOUVRABLE D'UN MONTANT DE 0.30€

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de la Trésorerie de Mesnil-Esnard, d'un état d'admission en non valeur, pour des produits locaux irrécouvrables d'un montant de 0.30 € d'une facture de cantine/garderie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte et décident de verser chacun quelques centimes d'euros pour solder cette affaire.

Le coût administratif d'une telle opération ne justifie pas une procédure aussi lourde et par conséquent onéreuse, que celle prévue par la loi.

QUESTIONS DIVERSES :

- RAM

Annie PRIEUR informe le Conseil Municipal de la création du Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen, prévue lors d'une réunion du 1^{er} juillet 2011.

Cette réunion a été organisée en urgence afin de pouvoir adresser la demande de subvention à la C.A.F. et prévoir le recrutement de l'animatrice du RAM pour la rentrée.

- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des enfants a participé à deux sorties de découvertes des coteaux calcaires de Belbeuf avec l'association CARDERE, les enfants du CME souhaitent partager leurs connaissances avec les belbeuviens lors d'une sortie qui sera organisée au moment des journées du patrimoine le samedi 17 septembre à 11 heures.

Cette invitation fera l'objet d'un article inséré dans l'info « FORUM » qui sera distribué fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 58.